



MAIRIE de LAVAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2012 PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### Étaient présents :

MM. CARAYON, J.P. BONHOMME, DALLA RIVA, Mme VOLLIN, MM. LAMOTTE, GUIPOUY, Mmes BURETH, LUBERT, BASTIÉ-SIGEAC, Adjoint, MM. BEL, COURTANT, PLO, M. BONHOMME, Mmes GUALANDRIS, LESPINARD, JAMIN, M. PARENT, Mme ODETTI, MM. GUINDANI, GRÉGOIRE, Mme FABRIÈS, M. GROGNIER.

### Avaient donné pouvoir :

Mme PAGÈS à Mme BURETH  
M. POMARÈDE à Mme VOLLIN  
M. LOPEZ à M. DALLA RIVA  
Mlle SABO à M. J.P. BONHOMME  
M. BANGI à M. PARENT

### Étaient absentes :

Mme BALMELLE  
Mme DENUC

Monsieur DALLA RIVA est nommé secrétaire de séance.



## ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2012

Aucune observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au vote le projet de compte rendu de la séance du 30 juin 2012.

**Vote :** unanimité.



## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

**Monsieur CARAYON**, au nom de l'ensemble de ses collègues, souhaite la bienvenue à Monsieur Éric GROGNIER, ancien proviseur du Lycée de Flamarens, qui siège désormais au sein du Conseil Municipal, à la suite de la démission de Mademoiselle Meriem EL MARZOUKI.

Mairie de Lavaur - B.P.88- 81503 LAVAU Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Fax : Services Techniques : 05.63.83.12.25

Courriel : [mairie@ville-lavaur.fr](mailto:mairie@ville-lavaur.fr)



**FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE D'AMBRES, DE LABASTIDE SAINT-GEORGES ET AU CENTRE DE LOISIRS DE LABASTIDE SAINT-GEORGES**

**Madame VOLLIN** expose qu'un accord est intervenu entre la Mairie de LAVAUUR et les communes d'Ambres et Labastide Saint-Georges pour la fourniture, à compter de la rentrée scolaire 2012, de repas par la cuisine centrale municipale de Lavour en direction des restaurants scolaires des écoles des deux communes précitées.

Le prix proposé et accepté, est de 3,45 € par repas (livraison en liaison chaude sur le site comprise).

La durée de la convention s'étendrait sur trois années (un an reconductible deux fois).

Le prix serait automatiquement révisé le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire ».

Ces accords confirment la reconnaissance de la qualité des repas servis par la cuisine centrale municipale.

Aussi, il est demandé d'approuver le principe de la livraison en liaison chaude, de repas scolaires aux communes extérieures ainsi que le tarif unitaire de 3,45 €, et d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes.

Une convention identique sera également signée avec l'association gestionnaire du centre de loisirs de Labastide Saint-Georges pour la fourniture des repas, au tarif susvisé, audit centre de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires

**Madame VOLLIN** donne les prévisions de repas réalisés par la cuisine centrale à la rentrée :

1175 repas par jour en moyenne dont 850 pour les scolaires de Lavour, 25 à 30 pour le Foyer des Personnes Âgées, 60 à 65 pour le portage, 70 à 80 pour Ambres, 130 à 150 pour Labastide Saint-Georges et 25 pour le centre de loisirs de Labastide Saint-Georges.

**Madame FABRIÈS** souhaite connaître le prix de revient actuel d'un repas réalisé par la cuisine centrale et estime qu'il convient d'intégrer dans le prix proposé aux communes extérieures une part de l'amortissement de l'équipement.

Ce chiffre qui ne revêt pas un caractère communicable vous sera donné, à titre personnel en votre qualité de conseillère municipale, répond **Monsieur J.P. BONHOMME**. Une part d'amortissement est bien prise en compte, précise-t-il.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de la fourniture en liaison chaude, de repas scolaires aux communes de Labastide Saint-Georges et Ambres, ainsi que pour le centre de loisirs associatif de Labastide Saint-Georges.
- fixe le tarif unitaire du repas à 3,45 €.
- autorise le Maire à signer les conventions afférentes.

Le choix des maires de Ambres et de Labastide Saint-Georges marque, une nouvelle fois, la reconnaissance de la qualité des repas servis par la cuisine centrale municipale. Les menus mettent en valeur les produits traditionnels et les producteurs locaux. C'est cela, le patrimoine économique local.

**Vote :** unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.

